



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

traité instituant une cour pénale internationale

Question écrite n° 37629

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la ratification du traité instituant la Cour pénale internationale. Le 28 juin 1999, le Parlement réuni en congrès a adopté la révision constitutionnelle qui doit permettre la ratification par la France du traité instituant la Cour pénale. Il apparaît maintenant nécessaire d'engager rapidement la procédure de ratification. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce problème.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères souhaite que la procédure de ratification, par la France, du statut de la Cour pénale internationale soit menée à terme rapidement. Quatre-vingt-treize pays ont signé ce texte mais seuls six l'ont ratifié à ce jour (Malte, San Marin, Italie, Sénégal, Ghana, Fidji). Pour que le statut entre en vigueur, il devra être ratifié par soixante pays. L'universalité de ce statut sera, selon la France, l'une des garanties de son efficacité. En procédant le 28 juin 1999 à la révision de la Constitution, le congrès du Parlement, réuni à Versailles, a permis d'aller de l'avant dans ce processus. Examiné en conseil des ministres le 29 décembre, le projet de loi de ratification de la Cour pénale internationale a fait l'objet d'un décret de transmission à l'Assemblée nationale signé le jour même par le Premier ministre. Ce texte, qui sera présenté par le ministre des affaires étrangères, sera examiné le 22 février par l'Assemblée nationale et le 23 mars par le Sénat.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37629

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1999, page 6625

Réponse publiée le : 21 février 2000, page 1129